dique la procédure à suivre par les intéressés pour les réclamations qui concernent l'inscription sur les listes.

« Ces réclamations, dit la ministre de la Justice, sont portées devant le juge de paix du canton par simple déclaration au greffe de la résidence de l'intéressé faite sans frais. Le greffier doit donner récépissé de cette déclaration. Le juge de paix doit statuer dans les dix jours sans frais ni forme de procédure, après un simple avertissement donné par ses soins au préfet et à l'intéressé cinq jours à l'avance. Le sentence est, le jour même, portée à la connaissance du préfet et du maire de la commune de l'intéressé qui la notifie à celui-ci dans les vingt-quatre heures de la réception. Elle n'est pas susceptible d'opposition.

« L'intéressé et le préfet peuvent interjeter appel de la sentence du juge de paix devant le tribunal civil.

« L'appel est formé dans les cinq jours de la notification en ce qui concerne l'intéressé, et de la réception de la sentence en ce qui concerne le préfet, par une simple déclaration au greffe de la justice de paix. Le greffier transmet sans délai et sans frais les pièces, et le cas échéant, les mémoires fournis par les parties au greffier du Tribunal Civil. Le tribunal statue, sans frais ni forme de procédure, dans les quinze jours de la réception des pièces après avertissement donné au moins cinq jours à l'avance au préfet et à l'intéressé par les soins du Procureur de la République. Le greffier notifie dans les vingt-quatre heures la décision au préfet et au maire qui en fait lui-même notification à l'intéressé également dans les vingt-quatre heures.

«Les parties ne sont d'ailleurs pas privées du droit de soumettre en dernier ressort leurs réclamations à la juridiction suprême. L'article 168 dispose en effet que la décision du tribunal peut être déférée à la Cour de cassation dans les dix jours de la notification par une simple déclaration au greffe du tribunal. Le greffier transmet sans frais au greffier de la Cour de cassation les pièces et le cas échéant les mémoires fournis par l'intéressé et le préfet. Comme devant le juge de paix et le tribunal civil la procédure ne donne lieu à aucun frais. »

***

A la Société Typographique Lilloise

Dimanche, à quatre heures et demie, a eu lieu, dans la grande salle de l'Orphéon, l'assemblée générale extraordinaire de la Société typographique, sous la présidence de M. Georges Lefebvre, président, en vue des décisions importantes à prendre pour la collecte des cotisations des retraites ouvrières.

Un grand nombre de sociétaires assistaient à cette réunion.

M. le Président donne lecture de la circulaire de M. le Préfet, relative à la collecte ; il énumère les avantages accordés à la Mutualité par la loi des retraites ouvrières et fait ressortir, qu'indépendamment de l'intérêt moral considérable qu'il y a pour les Sociétés de secours mutuels à coopérer à l'organisation et à l'application de la loi, il y a aussi pour celles-ci une question d'avenir, car la société aura tout intérêt à rester en contact permanent avec sa Société et à la favoriser financièrement. Il aura aussi plus de commodité à verser en cotisation obligatoire au trésorier de sa société en même temps que sa cotisation mutualiste.

M. G. Lefebvre, tout en regrettant que l'Union régionale des Sociétés du Nord n'ait pas cru devoir assumer la responsabilité de la création d'une caisse générale mutualiste pour les Sociétés de secours mutuels de la région du Nord, annonce qu'une Caisse mutualiste régionale d'assurance est en formation à Lille et dit que les Sociétés collectrices auront tout intérêt à y verser leurs fonds. Cette Caisse sera autonome et fonctionnera sous les yeux, sous le contrôle, avec la participation même des mutualistes, soit dans les Assemblées générales, soit dans les Conseils d'administration dont ils pourront faire partie. Cette Caisse mutualiste d'assurance aura aussi l'avantage, étant régionale, de pouvoir faire des placements de fonds utiles à la région du Nord; elle offrira toute garantie au point de vue de la sécurité, puisque le maniement des fonds sera, pour ainsi dire supprimé et remplacé par un simple jeu d'écritures.

Revenant à la question de la collecte des cotisations de retraites par la Société, M. le Président dit qu'elle ne peut être effectuée que pour ceux de ses membres qui paient la cotisation de maladie, et qui auront déclaré par écrit qu'ils demandent à opérer leurs versements par son intermédiaire ; cette collecte ne peut donc être que facultative et ne saurait engager, même par un vote d'assemblée, tous les membres de la Société Typographique.

M. le Président rappelle que l'assuré a le libre choix de la Caisse à laquelle il entend être assuré et que la cotisation patronale doit suivre la cotisation de l'assuré ; celui ci a le droit de changer chaque année la Caisse choisie ; toutefois, pour les débuts de la loi, l'assuré a jusqu'au 1 novembre 1911 pour faire connaître son choix. Lorsque l'assuré ne choisit pas de caisse, il est inscrit d'office à la Caisse nationale des retraites. L'assuré peut demander indifféremment que ses versements soient inscrits à capital réservé ou à capital aliéné ; mais il devra se souvenir que s'il peut revenir sur son choix en demandant de virer ses versements du capital réservé au capital aliéné, il ne pourra, en aucun cas, faire transférer du capital aliéné au capital réservé.

M. Vercouse, après avoir remercié la Commission des explications si précises accompagnant la circulaire de convocation, demande si la Société ne pourrait créer une caisse spéciale pour venir en aide au sociétaire, qui, par suite de maladie prolongée ou de chômage involontaire, se trouverait dans l'impossibilité de payer sa cotisation de retraite ouvrière.

M. le Président lui répond que la Commission a déjà envisagé cette question, qui pourrait être résolue de deux façons, soit en créant, au sein de la Société, une Caisse de prêts d'honneur, soit par un secours tout ni sur la Caisse de secours exceptionnels existante ; elle fera l'objet d'une étude pour être mise au point lors d'une des prochaines assemblées générales.

M. Ch. Sombrère exprime le voeu qu'une circulaire soit envoyée le plus tôt possible à chacun des sociétaires, afin de les engager à faire opérer la collecte de leurs cotisations de retraite par l'entremise de la Société et d'en grouper ainsi le plus grand nombre.

M. le Président précise à nouveau tous les avantages accordés aux mutualistes par la loi ; il explique que l'indemnité de 1,50 viendra en déduction des cotisations de maladie, de telle sorte que les membres de la Société ne paieront plus que deux cotisations mensuelles au lieu de douze. Il expose que l'adhérent à une Société de secours mutuels est, par définition, un prévoyant qui sait ce que deviennent les économies qu'il s'impose et que l'argent qu'il verse à sa Société lui est rendu avec des intérêts presque usuraires. En effet, ces versements bénéficient non seulement d'un intérêt exceptionnel de 4,50 l'an, mais profitent aussi des cotisations des membres honoraires et des dons et legs ; elles lui procurent des allocations quotidiennes, en cas de maladie, et aussi, gratuitement, des médicaments et des consultations médicales. Son argent lui est donc largement rendu au jour le jour et il sait que tous ces profits lui coûteront désormais 1.50 de moins, annuellement que par le passé. Il a donc tout intérêt à favoriser sa Société en lui faisant faire la collecte de ses cotisations des retraites ouvrières.

M. le Président espère avoir fourni toutes les explications nécessaires sur la question de la collecte : il donne lecture du règlement intérieur qui doit la régir ; il propose un ordre du jour comportant la collecte facultative pour les membres de la Société Typographique et approuvant le règlement intérieur.

Cet ordre du jour, mis aux voix, est adopté à l'unanimité, avec une abstention.

La séance a été levée à six heures.

Comité Consultatif de la Société Républicaine des Conférences Populaires

Secrétariat Général : 5, Place de la Gare, Lille

CINQUIÈME EXEMPLE

JULIE, FEMME DE MENAGE

Julie travaille dans plusieurs maisons ; elle fait deux heures dans l'une, une heure dans l'autre, une demi-journée dans un troisième ; chez elle, elle tient son ménage et travaille aussi pour un magasin de confections.

Julie se place évidemment sous le régime de l'assurance obligatoire qui lui rapporte le plus d'avantages. Un avis favorable de la commission municipale l'y autorise.

A partir du 3 juillet, chaque fois que Julie travaille, son patron doit verser 1 pour cent et retenir 1 pour cent du salaire : s'il pour une somme de 45 centimes ou moins, 1 centime entre cinquante centimes et 1 fr. 45 ; 2 centimes pour toute somme supérieure à 1 fr. 45.

Lorsqu'elle reçoit le salaire de ses travaux de confections, le patron verse et prélève en tout 2 pour cent (arrondissant le chiffre des centimes).

Lorsque le livret de Julie contient le maximum, de 6 francs, le patron quel qu'il soit, ne doit plus verser pour le compte de Julie. Julie peut cotiser à sa guise afin d'augmenter le chiffre de sa retraite.

Le rente de Julie, si elle a entre 45 et 65 ans, sera d'environ 100 francs, si elle a tait tous les versements obligatoires ; si elle a entre 35 et 45 ans, de 147 fr. 13 à 112 fr. 25 dans des mêmes conditions ; et enfin, si elle a moins de 35 ans, elle touchera à 65 ans une rente supérieure à 150 francs si pouvant atteindre 300 francs.

A LOMME

Aujourd'hui, mardi 30 mai, conférence sur les Retraites Ouvrières, par M. Jolivet, conseiller d'arrondissement, et M. Mérélier, juge de paix à Lille, à l'Ecole du Centre.

A HONDSCHOOTE

Conférence présidée par MM. Charles Delierre, sénateur du Nord, et M. Daniel Vincent, député du Nord.

Le dimanche 4 juin, à 4 heures du soir, donnera jeudi prochain, à 7 heures et demie du soir, sous le présidence de M. Henri Delecroix, maire, une conférence sur les retraites ouvrières.

VIOLETTES VIVANTES Seron donnant l'illusion des violettes fraîchement cueillies Victor VAISSIER.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la Presse républicaine départementale

Dimanche matin a eu lieu à Paris l'assemblée générale annuelle de l'Association et Syndicat de la Presse Républicaine départementale.

Après lecture de divers rapports relatifs aux travaux de l'Association pendant l'exercice 1910-1911, et de l'exposé financier, on a procédé à l'élection de 10 membres du comité. Les membres sortants ont été réélus. Ce sont : MM. Ariste, directeur de « Midi Républicain » ; Coudurier, rédacteur en chef de la « Dépêche de Brest » ; Gustave Dubar, directeur de l' « Echo du Nord » ; Auguste Ferrouillat, directeur du « Lyon Républicain » ; Hourdequin, directeur du « Progrès de la Somme » ; Gaston Lemyre ; Levavasseur, de la « France de Bordeaux » ; Mercier, directeur du « Mémorial des Deux-Sèvres » ; Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord » ; Maurice Sarraut, directeur de l'agence parisienne de la « Dépêche de Toulouse ».

Le bureau de l'Association reste composé de MM. Gustave Dubar, président ; Gustave Gounouilhou, président honoraire ; Réal, Georges Robert, Maurice Schwob, vice-présidents ; G. Simon, vice-président honoraire ; Maurice Sarraut, secrétaire général ; Reffray, secrétaire ; Hinzelin, trésorier.

A l'issue de la réunion a été servi un banquet, présidé par M. Gustave Dubar, qui avait à ses côtés, MM. Antonin Dubost, président du Sénat ; Emile Loubet, ancien président de la République ; Léon Dupuy, sénateur, président de la Presse Parisienne. Au dessert des discours très applaudis ont été prononcés par MM. Dubar, Dubost, Loubet et Dupuy.

Congrès et Fête Fédérale des Musiques du Nord et du Pas-de-Calais

A ROUBAIX (3, 4 ET 5 JUIN)

Le Congrès et la VIIIe Fête Fédérale des musiques du Nord et du Pas-de-Calais auront lieu le dimanche 4 juin, à Roubaix.

Voici, dans ses grandes lignes, le programme :

Le samedi 3 juin, réception des membres du comité de direction. A 7 heures du soir, réunion dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Roubaix ; Travaux préparatoires et examen des rapports.

Le dimanche 4 juin : A 8 heures, réception des délégués des sociétés françaises et étrangères.

A 9 heures, à l'Hippodrome-Théâtre, Congrès et remise solennelle des récompenses aux vieux musiciens, sous la présidence d'honneur de M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts et la présidence effective de son délégué.

Ce délégué et les musiques des Compagnies houillères du Nord et du Pas-de-Calais seront reçues à 11 heures, en gare, par les sociétés fédérées de Roubaix, au nombre de 31. Un cortège se formera place de la Gare pour parcourir une partie de la ville et revenir en face de l'Hôtel de Ville, où aura lieu la remise solennelle du tablon par l'Harmonie Municipale de Cambrai à la Grande Harmonie de Roubaix.

Les mineurs formeront une voute d'acier sous laquelle passeront les autorités, puis toutes les musiques réunies (1.700 musiciens), exécuteront ensemble plusieurs morceaux sous la direction de M. Kœnig, chef de la Grande Harmonie de Roubaix.

Cette cérémonie sera suivie d'une réception officielle dans les salons de l'Hôtel de Ville. A 1 heure aura lieu le banquet officiel. A 3 heures et demie, sur le kiosque du Village Flamand, et à 4 heures, sur celui du Lac commencera le concert de gala, au cours duquel se seront entendre les meilleures musiques des sociétés minières du Nord et du Pas-de-Calais.

Un programme spécial donnera la liste des morceaux — œuvres de grands maîtres — qui seront exécutés.

A 9 heures du soir, grandes illuminations et jets de lumières à travers les allées et jardins de l'Exposition.

UN ACCIDENT MORTEL à la gare de St-André

A 4 heures 23 du soir, le train express 3226, de Calais à Lille, passait hier à l'heure réglementaire en gare de Saint-André. Le mécanicien avait fait les signaux prescrits par le règlement : deux coups de sifflet pour demander la direction de la Madeleine, trois coups en tête de la cabine d'aiguillage pour prévenir de cesser les travaux de la voie.

Le train arrivait en face de cette cabine, quand M. Lepiat, employé à la gare, entendit quatre coups de sifflet brefs et successifs. Il se précipite vers la voie et il vit le convoi stopper en face de la gare, à trente mètres de la cabine.

Un malheureux cantonnier intérimaire, M. Emile Inghelbrecht, 39 ans, habitant Baffieul, qui travaillait sur la voie avec quatre camarades, venait d'être brusquement heurté par la locomotive et lourdement rejeté sur le sol. L'infortuné n'avait pas entendu les signaux, pas plus que ses collègues qui eurent cependant le temps de fuir. l'un d'eux même, qui essaya de le saisir par ses vêtements, faillit être victime de son dévouement. M. Lepiat organisa les secours, sous les ordres de M. le chef de gare, et le docteur Chaffert vint examiner le blessé qui avait été transporté, à l'aide d'une civière, dans une des dépendances de la gare. M. Inghelbrecht avait la figure couverte de plaies, l'oreille coupée, les membres droits fracturés et de graves contusions sur tout le corps. Son état étant très grave, une voiture d'ambulance fut requise à Lille pour le transporter à l'Hôpital Saint-Sauveur. Pendant le trajet, le malheureux, qui avait perdu connaissance, expira avant d'arriver à Fives. Son corps fut conduit à la Morgue et sa famille a été avisée télégraphiquement par les soins de la Compagnie.

Grave accident d'automobile A FRELINGHIEN

Dimanche soir, à 7 heures et demie, entre le Rivage et le Badon, à Frelinghien, un grave accident d'auto se produisit.

M. Georges Ferry, 32 ans, industriel à Armentières, route nationale, remontait à Armentières, dans une auto de torme dite torpilleur. Il conduisait, ayant à ses côtés le chauffeur, M. Léon Delorge, 25 ans.

Une rese d'avant de l'auto s'étant engagée entre deux pavés disjoints, M. Ferry serra brusquement les freins : la voiture « capota » et retomba sur les deux voyageurs.

M. Ferry eut la cuisse droite brisée, le coude gauche contusionné et de multiples contusions.

Le chauffeur, M. Delorge s'en tira avec une blessure au genou droit et des coupures aux mains produites par des éclats de verre.

L'auto fut dégagée pendant que les docteurs Nollen et Briquet soignaient les blessés.

Les victimes de l'accident ont été ramenées à Armentières en voiture dans la soirée de dimanche. Lundi, M. le docteur Briquet a radiographié la fracture de M. Ferry.

Ce dernier est le frère de Mme Auguste Mahieu, d'Armentières.

Cour d'Appel de Douai

LES INCIDENTS DU COLLEGE SAINT-JOSEPH DE LILLE

A la suite des incidents qui marquèrent la fermeture du Collège Saint-Joseph, à Lille, deux élèves, MM. Georges Sander et Edouard Bocquin, furent traduits devant le Tribunal correctionnel qui les acquitta.

Sur appel à minima de M. Chouzy, procureur de la République, l'affaire revenait lundi devant la Cour d'appel de Douai.

Celle-ci a confirmé le jugement précédent.

Enfant tamponné par un train à Louvroil

Lundi soir, à 4 heures, un enfant de 4 ans, inconnu dans la région, a été tamponné au passage à niveau de Louvroil, par la machine du rapide 2279 Calais-Cologne.

Une enquête est ouverte.

Poisson phénomène à Dunkerque

Un passeur au chenal qui pêchait à la cordée, a pris un animal étrange et dont personne n'a pu donner le nom.

C'est une sorte de grand lézard, long de cinquante centimètres environ, sans nageoires. La queue est hérissée de forts piquants; ses quatre pattes portent cinq doigts. La tête, trapue et renfrée, montre une gueule armée de dents aiguës comme celles du rat.

C'est une sorte de petit crocodile de mer, portant de petites écailles verdâtres, mais sous le ventre, où la peau, très souple, n'est pas protégée.

Syndicat régional des Pharmaciens du Nord de la France

L'assemblée générale aura lieu le lundi 5 juin, à Dunkerque, dans un des salons de l'Hôtel de Ville, sous la présidence d'honneur de M. le professeur Gérard.

Voulant participer à la fête organisée à l'occasion du 50e syndicat, MM. Vaudin et Collard, délégués de l'Association générale des Syndicats de France, ainsi que plusieurs délégués des Fédérations Belges, assisteront à cette assemblée qui sera suivie d'un banquet confraternel.

Il aura lieu à Malo-les-Bains.

Les membres du Syndicat sont priés d'envoyer leur adhésion le plus tôt possible à M. Frano, président du syndicat de Dunkerque.

La fièvre aphteuse à Fressin

Trois nouveaux cas de fièvre aphteuse viennent d'être constatés à Fressin. Les animaux malades ont été isolés. Toutes les mesures ont été prises, sous la direction de M. Aimée, vétérinaire, pour empêcher la contagion.

Les "Contrôleurs de la Traction" à la Compagnie du Nord

Le comité de direction de la Compagnie du chemin de fer du Nord a décidé de créer, pour les mécaniciens et chefs mécaniciens, un nouveau grade, celui de « contrôleur de la traction ».

Le contrôleur de la traction relèvera directement soit du service de l'ingénieur en chef de la traction, soit du service central de chaque section de traction.

L'action des contrôleurs de la traction s'étendra à tout le réseau pour ceux attachés au service central de la traction ou à toute l'étendue d'une section pour ceux attachés à chaque ingénieur.

Les contrôleurs de la traction auront dans ces conditions toute autorité non seulement sur les mécaniciens, mais sur les chefs mécaniciens, ils s'occuperont sous le direction de leur chef immédiat de toutes questions d'ordre général intéressant le service de la traction et notamment les conditions du travail des mécaniciens et chauffeurs.

Les nominations suivantes ont été faites pour organiser ce nouveau service : MM. Rudloff, contrôleur principal de la traction ; Terby, contrôleur de la traction à la Chapelle ; Lebrun et Hiebel, contrôleurs de la traction à Fives ; Lefourne, contrôleur de la traction à Amiens ; Morillon, contrôleur de la traction à Tergnier.

A l'avenir, l'accès des fonctions supérieures continuera à être ouvert à tous les mécaniciens sans distinction qui se seront fait remarquer par leurs aptitudes et leurs bons services.

Le circuit européen d'aviation

UNE ETAPE A DUNKERQUE ?

Nous avons tenu les démarches faites en vue de faire passer Dunkerque-Douai comme escale à circuit européen d'aviation, le 28 juin pendant la sixième étape Roubaix-Calais. Il Tissandier a informé le Comité du Club aérostatique dunkerquois qu'il viendrait aujourd'hui à Dunkerque, pour examiner le terrain proposé.

Receveurs buralistes

Sont nommés :

Nord. — A Bouchain, M. Degeyer ; à Maubeuge-Douane, M. Frère ; à Landrecies, M. Leblanc.

Pas-de-Calais. — A Berck-sur-Mer, M. Hublin ; à Marœuil, M. Lemaire ; à Hersin-Coupigny, M. Delattre ; à Montreuil, M. Lagrange.

Rosati de Flandre

Les « Rosati de Paris » célébraient leur 20e Fête des Roses le dimanche 11 juin, dans le parc de Fontenay, en les honneurs de la Rosa aeroni rendus à MM. Guillemot et Victor Dubreuil.

Par travaux spéciale la Compagnie du chemin de fer du Nord accorde aux membres des Rosati de Flandre des billets à demi-tarif pour Paris, valables de tous les points de son réseau. Pour tous renseignements, écrire à M. A. Jaunard, secrétaire, 116, rue de l'Hôpital-Militaire.

Carnet du Lecteur

NÉCROLOGIE

A La Madeleine. — Nous apprenons la mort de M. Théodore-Auguste Roux, ancien mécanicien résidé de la Manufacture des Tabacs de Lille, ancien conseiller municipal et administrateur du Bureau de bienfaisance de la Madeleine, membre de la Société des Sauveteurs du Nord, titulaire de plusieurs médailles du Gouvernement. M. Roux était membre de la Ligue radicale-socialiste, section de la Madeleine. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

ASSISTANCE PUBLIQUE

L'Association Amicale des Sous-Inspecteurs de l'Inspection de l'Assistance publique de France a tenu son assemblée générale annuelle, samedi 27 mai, à Paris, dans les salles des fêtes du Ministère de l'Intérieur que le Gouvernement avait bien voulu mettre à sa disposition.

Au cours des réunions qui se sont tenues, le matin et dans l'après, des vues intéressantes ont été échangées sur l'application des lois d'assistance et de protection de l'enfance.

L'Association qui avait à renouveler son bureau a été comme président le docteur Savary, de Lille, inspecteur de l'Assistance publique du département du Nord.

LILLE

THÉRÈSE ÉTAIT FOLLE

Lundi matin, vers trois heures alors que les locataires de M. Michaels, cabaretier, rue de Juliers, dormaient encore profondément une femme est venue faire du tapage dans la maison et briser les carreaux de la chambre du jeune Florent Dritè, 19 ans.

Le cabaretier s'est appelé la police, les agents s'emparèrent de la turbulente qu'ils entendirent au poste du 6e arrondissement.

Cette dernière est Thérèse Leat, 35 ans, ouvrière, rue Saint-Sauveur. Elle était complètement ivre.

Grande fut la surprise des agents quand on les informa, le traitement par elle son nom de 365 francs, interrogée à ce sujet, Thérèse Leat put heureusement prouver que cet argent lui avait été donné par son mari. Elle a été, en conséquence, remise en liberté.

LE SUCRE BÉGHIN

se reconnaît à sa blancheur, à sa fonte régulière. 20.1710

UN VIGILE DÉVALISÉ

La police a encore arrêté lundi matin, un des individus qui participèrent à l'agression dont fut victime le vigile Emerian, habitant rue Ban-de-Wedde. C'est un nommé Julien Bodin, 27 ans, se disant colporteur, sans domicile fixe, qui s'était compromis en prendre la fuite, a appreuvé que son amis venaient d'être incarcérés. Bodin a été appréhendé vers neuf heures du matin, place Gilbour.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

La Course d'Aéroplanes PARIS-ROME-TURIN

BEAUMONT ET GARROS SONT ARRIVES A NICE

Voici les dépêches parvenues dans la soirée :

Avignon, 29 mai.

Garros, ne pouvant continuer sa course en raison des graves dommages causés à son aéroplane lors de son atterrissage à Mallemort, s'est rendu en automobile à Avignon, d'où il est reparti par la voie aérienne sur l'appareil Blériot de son camarade Kuhlmann qui prenait part à la semaine d'aviation. Cet appareil a été payé, séance tenante, 25.000 francs.

Châtillon-sur-Seine, 29 mai.

L'aviateur italien Manissero, après avoir réparé ses tendeurs, avait quitté Avallon ce matin à 10 h. 45, mais il dut atterrir ; en route, sa boussole s'était brisée à Coulmier.

Troyes, 29 mai.

L'aviateur Weymann est reparti ce soir, à 5 heures un quart de l'aérodrome de Saint-Liré et se dirigeant vers Dijon.

Lyon, 29 mai.

A 8 h. 30, l'aviateur Vidart a atterri à l'aérodrome de Brou.

Aix-en-Provence, 29 mai.

Vers 4 deux heures que Klimmering atterrit à Aix, dans une propriété privée située aux abords de la manufacture des tabacs. Il est reparti pour Nice à 6 h. 35, après avoir fait son plein d'essence.

Nice, 29 mai.

On signale à l'aérodrome de Nice que Beaumont est parti à 6 h. 35 de Frejus et il vient atterrir, Garros le suit à 2 kilomètres environ.

L'ARRIVÉE DE BEAUMONT ET DE GARROS

Nice, 29 mai.

Beaumont a atterri, à 7 heures 19 minutes 51 secondes, en vol plané, d'une hauteur de 600 mètres. Une ovation enthousiaste lui a été faite, car l'aviateur a dû lutter contre le vent et la pluie. Il gagne 65.000 francs.

Nice, 29 mai.

Garros est arrivé ce soir un peu après 8 heures. Il a atterri sans aucun incident. Une foule nombreuse a accueilli l'aviateur et lui a fait une réception triomphale ; l'enthousiasme est délirant.

EN ITALIE

Gênes, 29 mai.

Le temps est pluvieux, il souffle un vent d'ouest. On attend les aviateurs avec impatience. Un aéroplane inconnu ayant été signalé à Fréjus, tous les commissaires de l'Aéro-Club restent en permanence dans l'aérodrome de la ville.

Les navires de guerre chargés de veiller sur le raid éclairent les côtes avec leurs réflecteurs.

Le ministre a ordonné que les aérodromes de Gênes, Rome et autres villes restent absolument vides, afin d'éviter des malheurs.

PANNES ET CHUTES

Troyes, 29 mai.

Par suite d'une rupture d'une tige de la soupape du moteur, Balbiat a dû atterrir près de Romilly-sur-Seine.

On annonce d'autre part, Bar-sur-Seine, que l'aviateur Weymann a fait une chute au village de Celles-sur-Ouvèze.

L'aviateur est indemne, l'appareil endommagé.

Enfin Leval, sur biplan Savary, avec passager, Le Coutellet, a fait une chute à Grévisvaudes.

Les aviateurs ont été fortement contusionnés mais n'ont pas de blessures graves. L'appareil est entièrement détruit.

La Réforme électorale

UNE REUNION DU GROUPE RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE DE LA CHAMBRE

Paris, 29 mai.

Le groupe radical et radical-socialiste de la R. P. s'est réuni aujourd'hui au Palais Bourbon, sous la présidence de M. Louis Martin, sénateur du Var.

Il a examiné différentes questions relatives à la réforme proposée notamment la création de l'apparentement et des velles cumulatifs. Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Cels, Poitel, Delpierre, Chailley, Pélisse, Barthe, Louis Martin, etc., le groupe a décidé de continuer l'examen du projet de la commission et des amendements mercredi prochain.

Deux bombes

DANS UN JARDIN

Epernay, 29 mai.

Une trouvaille vient d'être faite à Epernay. En se rendant à son jardin, situé au milieu de la ville, un ouvrier a trouvé dans un champ en friches, au lieu dit : l'aigle jaune, une boîte assez étrange, munie d'une dizaine de petits tubes en cuivre. Il l'emporta sans se douter qu'il venait de recueillir une bombe dont l'un des tubes portait une amorce et qui est du type des engins qui servaient jadis aux émeutiers.

Une enquête est ouverte par la police.

DANS UN DRAPEAU

Zürich, 29 mai.

On a trouvé dans le jardin de l'architecte Fiez, à la Zollikerstrasse, une bombe faite avec un tuyau en fer. Elle était enveloppée dans un drapeau fédéral et deux mèches y étaient fixées.

Il n'y a pas eu d'accident.

Les Retraites Ouvrières

UNE INTERPELLATION AU SENAT

Paris, 29 mai.

M. Antonin Dubost, président du Sénat, fera part demain au début de la séance, d'une interpellation de M. Brager de la ville Moyzan, sur l'application de la loi des retraites ouvrières.

La demande d'interpellation de MM. Codet et Touron y seront probablement jointes.

Le feu dans une foire à San-Francisco

SIX MORTS

New-York, 29 mai.

On mande de San-Francisco qu'un grand incendie vient d'éclater dans une foire. Le sinistre a pris des proportions considérables. Jusqu'ici six cadavres ont été retirés des décombres.

Les Médailles du Salon des Artistes français

Paris, 29 mai.

On a commencé à attribuer ce matin les médailles au Salon des Artistes Français.

Ont été décernées : Médailles de 2e classe. Peinture : MM. Henry Tenri, Forsberg fils, William Terrick, Clovis Cazes, Georges-Paul Leroux, Léon Cauvy, François Baudi, Gaston Bellande, Pierre Ballue, Gennaro Betani, Philippe Zachari, Loys Prat.

1re médaille : Sculpture : MM. Bertrand, Mathet, Peyronnet, Roux.

2e médaille : MM. Tarrit, Bacqué, Bardery, Dupontoire.

Médaille 2e classe : Gravures et médailles : MM. Desvignes, Prudhomme.

Le prix Rosa Bonheur est attribué à M. Gotchy.

Médaille d'honneur d'architecture, M. Prost.

1e Médaille d'architecture : MM. Raoul J., Brandon, Henri B., Denis, Emile Brunet.

2e Médaille d'architecture : MM. John James Burnet, Armand Guérite, Jean Lacoste et Albert Gabriel.

Soldat frappé par un officier

Nancy, 29 mai.

De l' « Agence Fournier » :

Un certain bruit s'est fait autour d'un incident qui se serait passé au 5e hussards.

Un officier, le lieutenant Jolibois, se serait laissé emporter jusqu'à frapper un cavalier. Le lieutenant Jolibois a de très beaux états de service ; il est chevalier de la Légion d'honneur et vient des chasseurs d'Afrique ; il regrette son geste, imputable à une excessive nervosité.

Le colonel du 5e hussards a ouvert une enquête sur ce regrettable incident.

Le lieutenant Jolibois garderait les arrêts de rigueur.

Un tissage détruit par le feu à Rouen

Rouen, 29 mai.

Un violent incendie vient de détruire le tissage de M. Lemarchand situé rue de la Ferme, à Rouen ; les dégâts sont évalués à 400.000 francs ; 250 ouvriers sont sans travail.

Les grèves agricoles dans le Languedoc

Nîmes, 29 mai.

Les grévistes continuent la lutte; ils paient leurs dettes avec les fonds distribués par les délégués de la C.-T. 25.000 francs ont déjà été donnés.

Les délégués de la C.G.T. engagent les grévistes à continuer le grève ; ils disent qu'il ne s'agit pas de grève, mais de propagande à faire pour déterminer un mouvement révolutionnaire dans tout le Midi.

Montpellier, 29 mai.

Les grèves ont repris dans la région du Languedoc avec une nouvelle intensité. De graves désordres et des actes de sabotage sont à signaler.

On a saccagé et incendié la propriété de M. Henri Bonifacy.

Une explosion qui serait avoir une cause accidentelle, a détruit de fond en comble la maison de M. Chavet. Ce dernier, sérieusement déchiqueté, est mort sur le coup ; la premier locataire de l'habitation est mort asphyxié.

Le parquet est sur les lieux et enquête.

Un orage dans le Centre

DÉGATS CONSIDÉRABLES

Montluçon, 29 mai.

Un orage épouvantable s'est déchaîné aujourd'hui sur Commentry et les environs qui a duré près de cinq heures.

La grêle est tombée pendant plus de 15 minutes, les grêlons étaient de la grosseur des noisettes; les arbres fruitiers ont été complètement ravagés. Une trombe d'eau s'est ensuite abattue sur la ville, les rues ont été rapidement transformées en torrents ; la rivière de l'Œil a grossi d'environ 1 m. et demi.

La consternation est générale dans toute la région.

DANS LA RÉGION

Une fillette brûlée vive à Anchel

La petite Leclerq, 6 ans, profitant de l'absence de sa mère qui se trouvait à l'étage s'est amusée à faire rougir un fisonnier dans un poêle. Quand elle a voulu le retirer, elle s'est brûlée et a lâché le fisonnier qui est tombé sur sa robe. Celle-ci a pris feu et on a eu beaucoup de peine à éteindre les flammes. L'enfant très gravement brûlée est dans un état désespéré.

LE SPORT

Football

AU STADIUM DE ROUBAIX

La Bohême bat l'Angleterre par 2 buts à 1

Le match final entre l'équipe anglaise et l'équipe de Bohême s'est disputé hier soir, devant un public nombreux et ému.

Les premiers adversaires n'ont pu tirer de résultat. La période s'est terminée sans but de part et d'autre.

Dès la reprise des équipes, quelques minutes après, Bohême marque un but. Les Anglais, puis 2 sur Tchèques.

On s'accorde généralement, dans le public, à reconnaître à ceux-ci un jeu plus [illegible] tant vicient peut-être ; un jeu plus [illegible] Reque, plus glissant à contrôle, dont ils ont eu l'urent très applaudis.